



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

mesures en faveur des harkis

Question au Gouvernement n° 1185

Texte de la question

MESURES EN FAVEUR DES HARKIS

M. le président. La parole est à M. Olivier Damaisin, pour le groupe La République en marche.

M. Olivier Damaisin. Madame la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, hier, à l'occasion de la journée nationale d'hommage aux harkis, l'État a reconnu, une nouvelle fois, la responsabilité de la France. C'était un engagement du Président de la République, et nous l'avons tenu, alors que beaucoup d'entre nous, y compris dans cette assemblée, ni le Président de la République ni moi d'ailleurs, n'étions nés au moment des faits.

M. Pierre Cordier. C'est à Jacques Chirac qu'il faut dire merci !

M. Olivier Damaisin. Nous avons travaillé en commission avec le préfet Ceaux durant des mois pour trouver une solution à cette anomalie. En concertation avec de nombreuses associations harkies, nous sommes enfin arrivés à reconnaître l'histoire de notre pays envers ces ressortissants français.

M. Pierre Cordier. Cela a été fait avant !

M. Olivier Damaisin. Vous avez présenté, madame la secrétaire d'État, de nouvelles mesures en faveur de nos concitoyens d'origine harkie, notamment avec la valorisation et la protection des lieux de mémoire ou l'élargissement du recueil de mémoire aux femmes et aux enfants. Ces mesures symboliques peuvent paraître dérisoires aux yeux de certains, extrémistes ou opportunistes en tout genre qui se nourrissent de haine et de misère humaine.

Il importe cependant de rappeler ici qu'il s'agit d'abord de vies humaines brisées, celles de femmes et d'hommes qui se sont engagés volontairement pour notre pays et n'ont pas été justement récompensés. Des familles entières ont été traitées sans aucune humanité ; des enfants ont vécu dans des conditions sordides, inhumaines ; ils ont vécu tout petits des séparations forcées, la vie dans des camps cernés de barbelés... Notre devoir de mémoire est maintenant de permettre aux nouvelles générations, et aux anciennes, de connaître ces heures sombres de notre pays.

Madame la secrétaire d'Etat, les réparations engagées sont aussi matérielles. Député d'une circonscription fortement empreinte de l'histoire harkie, je sais qu'il est des familles en grande difficulté, qui font face à des situations extrêmes et attendent légitimement des réparations financières. Pouvez-vous détailler le dispositif de solidarité nationale et les montants engagés pour les harkis, leurs enfants ainsi que pour leurs veuves ?
(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM ainsi que sur quelques bancs des groupes UDI-Agir et LR.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Comme vous l'avez indiqué, monsieur le député, j'ai eu l'honneur de présider hier la cérémonie nationale en hommage aux harkis et autres combattants supplétifs s'étant engagés et ayant combattu pour la France. J'ai pu rappeler à cette occasion que la France avait manqué à son devoir et à ses obligations envers ses enfants : elle n'a pas su les protéger, ni les accueillir dans les conditions qu'ils méritaient. J'ai également présenté, vous l'avez dit, les mesures proposées par le Gouvernement à la suite du groupe de travail que vous avez mentionné.

Ces mesures relèvent de trois volets.

Il s'agit d'abord d'améliorer la reconnaissance. Par exemple, une promotion spéciale de distinctions honorifiques a été décidée ; le décret correspondant est paru vendredi dernier. Elle concerne trente-sept anciens harkis et enfants d'anciens harkis, dont huit femmes – je tiens à le souligner. De nombreuses actions vont être lancées au titre de la reconnaissance, notamment sur le plan mémoriel.

Le deuxième axe consiste à compléter la réparation en faveur des anciens combattants harkis. Nous avons ainsi décidé d'augmenter de 400 euros l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère pour ces anciens combattants et leurs veuves.

M. Jean-Louis Bricout. Très bien !

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État*. Le troisième axe est la création d'un fonds de solidarité – dispositif inédit et unique à ce jour – à l'attention des enfants de harkis qui ont eu à vivre les situations très difficiles que vous avez décrites. Ce fonds de solidarité sera, bien entendu, accessible aux plus vulnérables, à ceux qui ont fait des séjours dans des camps de transit ou des hameaux de forestage, à ceux qui perçoivent de faibles ressources ou dont la situation familiale est difficile. Je compte sur vous tous, mesdames et messieurs les députés, pour soutenir ces mesures lors du vote du budget pour 2019. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Olivier Damaisin](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1185

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Armées (Mme la SE auprès de la ministre)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 septembre 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [27 septembre 2018](#)